

Termes de référence pour la réalisation d'une étude sur l'état des lieux (mapping) et l'impact des formations dans les domaines de l'aide légale, la médiation et la protection des populations vulnérables en ce qui concerne l'accès à la justice

Période : avril à juillet 2020

I. Contexte et justification

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et au secteur de la justice au sens plus large à travers le projet Accès à la Justice du *Peacebuilding Fund* (PBF). Celle-ci a pour but principal de mieux comprendre l'impact des formations réalisées à l'intention des acteurs judiciaires et d'autres acteurs prestataires de services d'assistance légale et juridique dans les domaines de l'aide légale, la médiation et de la protection des populations vulnérables. Ceci, afin d'en tirer des recommandations concrètes, et ainsi, d favoriser l'accès à la justice pour les populations vulnérables en Haïti. L'analyse du contenu et les leçons apprises à être tirées de ces formations devraient permettre à court terme de mieux comprendre les acquis des précédentes initiatives de formation et de définir l'orientation des formations à venir. Ces leçons apprises, recommandations et les programmes qui en découleront devraient également, à moyen terme, permettre de jeter les bases d'un système national d'assistance légale facilitant l'accès à la justice aux personnes vulnérables et économiquement défavorisées.

Durant les dernières années, de nombreux efforts ont été déployés aussi bien par des organisations nationales qu'internationales pour renforcer les capacités techniques des avocats, assistants légaux et institutions fournissant une assistance légale en Haïti. Depuis la récente promulgation, le 26 octobre 2018, d'une loi sur l'assistance légale en Haïti, cette assistance a progressé dans le sens d'une institutionnalisation qui vise à en faire un véritable service public de la justice. En effet, cette loi a créé le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) dont la mission est d'octroyer l'assistance légale à toute personne en situation économique ou financière précaire. L'application d'une telle loi rend nécessaire la structuration du CNAL en tant qu'institution chargée de coordonner les actions de tous les prestataires de service en matière d'assistance légale. Pour cela, il faut que lesdits prestataires soient capables de mieux assurer la prise en charge, le suivi et l'évaluation des dossiers des personnes démunies qui n'ont pas les moyens de payer les services d'un avocat, tout en tenant compte des besoins spécifiques de celles-ci. En outre, l'élaboration puis la validation par le MJSP d'un plan d'opérationnalisation du CNAL a clairement tracé les étapes à suivre en vue de la mise en place effective de cette institution. Les règlements d'application de la loi du 10 septembre 2018 sur l'assistance légale récemment finalisés s'inscrivent dans la même dynamique consistant à créer les conditions pour

qu'une assistance légale gratuite et de qualité soit fournie aux justiciables qui en ont besoin. Compte tenu de ces précédentes initiatives, une étude sur la formation en matière d'assistance légale dont les termes de référence sont décrits ci-dessous mérite d'être entreprise avec pour objectifs de combler les lacunes et renforcer les acquis dans ce domaine.

La mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale s'inscrit dans le cadre de l'exécution des priorités stratégiques telles que définies dans le plan stratégique quinquennal du MJSP pour la période 2019-2023, lequel prévoit la mise en œuvre d'une politique légale basée sur la protection des droits et l'accès à la justice. Elle contribue également à l'axe trois du Plan d'Action du MJSP sur la détention préventive prolongée. En outre, la mise en place de Bureaux d'Assistance Légale (BAL), que le projet PBF Accès à la Justice vise à appuyer, y compris la formation de son personnel, fait partie des benchmarks et indicateurs définis par le Système des Nations Unies en Haïti déterminant les priorités à suivre et la stratégie d'appui et de désengagement des Nations Unies dans les deux à trois prochaines années.

II. Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Réaliser une étude sur l'état des lieux (mapping) et l'impact des formations déjà réalisées dans les domaines de l'aide légale, la médiation et la protection des populations vulnérables, en tenant compte d'une approche sexospécifique/ d'une perspective de genre.
- Déterminer dans quelles mesures ces formations ont contribué à renforcer les capacités des prestataires de services d'assistance légale et les lacunes éventuelles de ces formations ;
- Déterminer dans quelles mesures les formations sur la médiation ont contribué à promouvoir une culture de pratique de la médiation, ou dans quelles mesures elles y ont échoué ;
- Formuler des recommandations concrètes et programmatiques en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de formation pour de tels prestataires.

III. Résultats attendus

- Des consultations et enquêtes sont conduites auprès :
 - Des acteurs judiciaires ayant contribué ou participé à la formation des prestataires de service d'assistance légale en Haïti ;
 - Des organisations nationales ou internationales ayant financé, organisé ou animé des séances de formation dans le domaine de l'aide légale, la médiation et la protection des populations vulnérables ;
 - Des bénéficiaires directs et indirects de ces formations.

- Des rapports sont produits en vue de rendre compte de l'état d'avancement de l'étude et consigner les principaux constats, résultats et recommandations produites durant la réalisation d'une telle étude.

- Les constats, résultats et recommandations de l'étude sont partagés avec les principaux acteurs du système judiciaire, des partenaires techniques et financiers et de la société civile ayant participé aux consultations pour la réaliser ;

IV. Tâches à exécuter par le/la consultant/e

Le/La consultant/e aura à mener un travail de consultation et de recherche aux fins de :

- Soumettre pour approbation un document présentant la méthodologie détaillée et les différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'étude (**Livrable 1**) ;
- Collecter les données et informations nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Réaliser une revue littéraire sur les meilleurs pratiques, tant au niveau national qu'international, en ce qui concerne la formation des acteurs légaux fournissant des services d'assistance légale ;
- Analyser les principaux rapports produits sur la question de la formation des prestataires de service d'assistance légale en Haïti ou autres acteurs identifiés en matière d'aide légale, médiation et protection des populations vulnérables pour renforcer l'accès à la justice ;
- Elaborer un rapport d'étape présentant l'état d'avancement de l'étude, un résumé des rencontres et enquêtes tenues et le plan de présentation du document de l'étude en cours (**Livrable 2**) ;

- Animer et faciliter un atelier de présentations des résultats et conclusions de l'étude au cours duquel les participants discuteront des choix stratégiques en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les formations à fournir aux prestataires d'assistance légale ;
- Soumettre un rapport final contenant les résultats de l'étude et les recommandations concrètes pour améliorer l'offre de formation en matière d'assistance légale (**Livrable 3**).

V. Profil de compétences

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en droit de niveau baccalauréat + 5.
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier.
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le domaine de la recherche, de la collecte et de l'analyse de données quantitatives et qualitatives
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement du MJSP, du CNAL et des Bureaux d'Assistance Légale.
- Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine affective et infamante.
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) des deux langues officielles de la République d'Haïti à savoir le français et le créole. Une connaissance approfondie de l'anglais serait un atout, notamment pour réaliser la revue littéraire des meilleurs pratiques au niveau international.

VI. Durée du projet

La durée de la consultation est de quatre (4) mois, du mois d'avril au mois de juillet 2020.

VII. Financement et exécution du projet

Le projet sera financé entièrement par le PNUD à travers le projet PBF Accès à la justice. Il sera exécuté à Port-au-Prince sous la supervision de l'Expert chargé de l'accès à la justice au MJSP et en coordination avec le BINUH et les institutions précitées.